# Rupture conventionnelle. Désignation d'un conseiller pour assister le fonctionnaire. Organisations syndicales concernées

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

Toutes les organisations syndicales, et pas seulement celles qui sont représentatives, peuvent désigner un conseiller pour assister les fonctionnaires ayant demandé une rupture conventionnelle (Cons. const., 15 octobre 2020, n° 2020-860 QPC).